VILLE DE DEUX-MONTAGNES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Réaménagement de la piste cyclable de la 20e Avenue et d'une partie du boul. Deux-Montagnes, entre la 19e Avenue et la rue Ovila-Forget

(APPEL D'OFFRES GT2026-02)

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour les travaux de réaménagement de la piste cyclable de la 20e Avenue et d'une partie du boul. Deux-Montagnes, entre la 19e Avenue et la rue Ovila-Forget.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : www.seao.ca. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 1 copie) portant la mention « Réaménagement de la piste cyclable de la 20e Avenue et d'une partie du boul. Deux-Montagnes, entre la 19e Avenue et la rue Ovila-Forget (GT2026-02) » et adressées au soussigné, seront reçues **au plus tard à 11 h, heure légale du Québec, le mardi 9 juin 2026**, à l'adresse suivante:

Ville de Deux-Montagnes
A/S M. Jacques Robichaud, greffier
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **9 juin 2026**, à ou après 11 h, heure légale du Québec, dans la salle du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux- Montagnes.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Deux-Montagnes, le 20 mai 2026.

Me Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des affaires juridiques